

• Dans la seconde, elle recevait une déclaration de consentement au mariage de mineurs.

« Ce Jourd HUY DIX neuf Janvier mil sept cent quatre Vingt TreiZE deuxiême de la Republique française.

En l'assemblée.

Devant nous Jean SYmon Baugars 1.^{er} officier municipal de la ville de Nogent le rotrou faisant en cette partie pour l'absence du Maire sont comparus Jean Antoine Richardeau père de Jean Richardeau + [en marge: + fils mineur], Marin Fortin, Louis Chaboche, Louis Renard, florent Renard oncle et cousin de Françoise Guilbert fille mineure, Lesquels ont respectivement Declaré donner leur consentement au mariage que se proposent De contracter ensemble lesdits Jean Richardeau & Françoise Guilbert; dont acte, et ont tous signé for fortin, florent Renard, Richardeau père; + et en presence du procureur de la C.^e

*louis Chaboche
jean richardeau*

*Louis Renard
Fauveau
s. g.*

*Baugars
P.^{re} Lequette
P.^r de la C. »²*

² Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1 D 2, feuille 28.